EST-IL PERMIS D'ÉCRIRE DES RÈGLES DE TAJWID SUR LE MOUSHAF ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Règles liées au Coran



Est-il permis d'écrire des règles de tajwid sur le moushaf ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 28

Question :
Est-il permis d'écrire certaines règles de tajwid au-dessus des versets sur le moushaf ?

Réponse :

Il n’est pas permis d’y écrire quoi que ce soit. On ne doit rien écrire sur le moushaf, il ne doit y avoir que la parole d’Allah (جل وعلا). On n’écrit pas d’annotation, ni de signes de tajwid ou autre, car il est obligatoire de laisser le moushaf ainsi et qu’il ne contienne que la parole d'Allah (عز وجل).

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul’Aziz Ibn Baz, qu’Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/noor/2417